

exposition



1670

1790

JUSTICE COMMUNE

la cour
criminelle
des capitouls

À vous messieurs les capitouls
de Toulouse,

Supp[lie] humblement le Sr Guilhaume Lavalée
de Lasale, habitant de cette ville, disant
qu'ayant un enfant mâle ayant âge d'environ quinze
ans, nommé Bertrand Lasale, lequel étudiant
dans le colège des Jésuites où il seroit alé ce
matin, led[it] supp[lian]t vient d'estre averty que son d[it]
fils vient d'estre assassiné et tué s'en
revenant dud[it] collègue à la maison pour
dînnner ; et a esté encore averty que le murtrier
a esté arrêté dans nos prisons. Et
d'autant que le supp[lian]t a un sensible
inthérêt à demander réparation dud[it]
murtre ; à cette cause, plairra à vos
grâces, messieurs, ordonner qu'il en
sera informé et le procès fait et
parfait au coupable et estre puny
suivant la rigueur du roy et des ord[onnan]ces.
Et fairès bien.

E. Lagarde, pro[cure]ur du supp[lian]t.

Soit enquis du contenu en la présante
requête ; à Toulouse ce 30^e jan[vi]er 1710.
Pradines de Ciron, capitoul.

Retrouvez en ligne tous les détails de
l'affaire du meurtre de Bertrand Lassalle
sur [Meurtres à la carte](#)